

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

**Arrêté du 1<sup>er</sup> février 2024 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2001 fixant la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat**

NOR : TREK2403559A

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le décret n° 2001-1129 du 29 novembre 2001 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2001 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2001 modifié fixant la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'annexe de l'arrêté du 29 novembre 2001 susvisé fixant la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la politique de la ville est remplacée pour ce qui concerne la répartition de l'enveloppe de la direction départementale des territoires et de la mer du Gard, par les dispositions de l'annexe au présent arrêté, prenant effet à la date de signature du présent acte.

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1<sup>er</sup> février 2024.

Pour le ministre et par délégation :

*L'adjointe au sous-directeur  
du pilotage des rémunérations,  
des effectifs et de la masse salariale,*  
V. LENOBLE

#### ANNEXE

##### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU GARD

Fonction exercée	Niveau de qualification de l'emploi	Nombre d'emplois	Nombre de points (IM) par emploi
Chef de service adjoint en charge du parc public-Service Habitat Construction-Unité renouvellement urbain	A	1	30
Chef de l'unité renouvellement urbain-Service Habitat Construction-Unité renouvellement urbain	A	1	30
Auditrice financière de l'ANRU et instruction programmation HLM-Service Habitat Construction-Unité Renouvellement urbain	B	1	20